

Termes de référence pour l'évaluation finale du projet "Autonomisation des Femmes dans la Santé" et l'évaluation de l'impact de la composante "Initiative de déploiement des sage-femmes communautaires "

Initié en 2023 dans le cadre du partenariat entre le Luxembourg et UNFPA, le projet intitulé « **Autonomisation des Femmes dans la Santé** » : Renforcement et Promotion des Sage-Femmes au Mali à travers la Formation Professionnelle continue et l'assurance du paquet essentiel complet de la Santé Sexuelle et Reproductive dans les zones vulnérables est piloté de concert par UNFPA, le Gouvernement et les Organisations de la société civile. Il vise principalement à développer le leadership féminin en général et en particulier le développement des compétences des professionnels de la santé notamment les Sages Femmes.

La vocation première du projet c'est à dire son principal objectif est : « Accroître l'utilisation des services intégrés de qualité en matière de santé sexuelle et reproductive, de planification familiale (SSR) et de prise en charge holistique des violences basées sur le genre, est accrue par les femmes, les jeunes et les adolescentes d'ici le 31 Décembre 2024 ». Ainsi, conformément à sa structure, ledit projet parviendrait à ce résultat principal à travers divers résultats matérialisés présentés par les produits ci-dessous.

- **Produit 1** : D'ici 2024, les capacités des structures nationales de formation en sciences de la santé (publiques et privées) sont renforcées pour produire des ressources humaines en santé particulièrement les sage-femmes motivées, compétentes et disposées à servir en milieu rural ;
- **Produit 2** : D'ici 2024, les capacités des femmes y compris les Sage-femmes à assurer un leadership fort et à participer à la prise de décision en ce qui concerne leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs sont accrues ;
- **Produit 3** : D'ici 2024, les femmes, les jeunes et les adolescentes ont un accès accru, en toute sécurité, aux services intégrés de santé sexuelle et reproductive et de prise en charge des violences basées sur le genre.

○

En ce qui concerne les zones d'intervention ciblées par le financement, elles sont les suivantes : les régions Kidal, Gao, Tombouctou, Koulikoro, Sikasso, Ségou ainsi que le niveau central c'est-à-dire Bamako. Durant sa mise en œuvre, le projet a interagi avec plusieurs acteurs et composantes du système de santé au Mali (structures gouvernementales du secteur de la santé, les ASACO, les écoles de formation en santé, Ministère de l'éducation, Organisation de femmes, etc).

Par ailleurs, il faut signaler qu'au-delà des actions nouvelles initiées, l'un des objectifs du projet et pour lequel il a été élaboré était de renforcer une initiative de UNFPA intitulée « Initiative de déploiements de Sage-femmes en milieu communautaire.

En effet, entamée en 2020 à la suite d'une évaluation des besoins pour l'offre de soins et de services SSR dans six régions du Mali, l'initiative a recruté et déployé 202 Sage-femmes ; Cela dans le cadre du partenariat entre l'UNFPA et de ses partenaires techniques et financiers, dont le Grand-Duché du Luxembourg, la Coopération

italienne, la Coopération Suédoise, la Coopération Canadienne, la Coopération Française (Fonds Muskoka). Cette initiative, qui couvre 200 centres de santé (9 CSREF, 189 CSCOMs, 2 maternités rurales) concerne les régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Ménaka. Il est aussi important de signaler que « L'initiative déploiement sage-femmes » vient en complément aux efforts du projet SWEDD, qui a mis à la disposition des établissements de santé plus de 300 sage-femmes.

Bien que des défis existent, plusieurs résultats forts encourageants sont perceptibles. Ainsi, au-delà de la réduction de 12% du gap de sage-femmes dans les régions concernées, l'initiative contribue au renforcement du système de santé en général à travers, entre autres, le rapprochement des services aux populations, surtout celles vivant au niveau communautaire, surtout en zones humanitaires, le renforcement du plateau technique des formations sanitaires et l'amélioration des indicateurs de santé maternelle.

UNFPA dans sa dynamique d'apprendre de ses interventions, conduit des évaluations et exercice de capitalisation de ses projets, en partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués.

C'est dans ce contexte que l'UNFPA, en collaboration avec le ministère de la santé et du développement social, organise l'évaluation finale du Projet couplée à une évaluation de l'impact de l'initiative déploiement des sage-femmes dans les régions concernées.

En lien avec ce qui précède les présents termes de référence sont développés afin de fournir les directives pour cette étude.

1. Objectifs de l'évaluation finale du projet

L'évaluation finale vise à fournir une analyse complète de la performance globale du projet "*Autonomisation des Femmes dans la Santé*" selon les critères standards d'évaluation :

2. Les objectifs spécifiques de l'évaluation :

L'évaluation finale, de manière spécifique devra s'appesantir sur un certain nombre de points standards aux évaluations mais également spécifiques au projet dont l'évaluation est en cours :

- *Evaluer la performance du projet et les facteurs ayant contribué*
 - Évaluer le degré de mise en œuvre du projet à travers ses composantes, les activités et le plan de travail global initialement établi ;
 - Analyser le niveau d'atteinte des objectifs d'étape;
 - Faire une analyse de la théorie du changement afin d'apprécier sa validité ;
 - Apprécier le niveau de réalisation des indicateurs de mesure de performance

- Évaluer la performance des mécanismes de gestion et de coordination du projet;
- Analyser la performance des différentes parties prenantes et leur rôle ;
- Documenter les succès (et pourquoi) et les résultats importants qui n'ont pas été atteints (et pourquoi) pendant la mise en œuvre du projet ;
- Identifier les facteurs favorables ou défavorables à la conception, à la mise en œuvre et au suivi et évaluation du projet
- Alimenter les indicateurs clés permettant d'apprécier le niveau d'atteinte des résultats escomptés à travers la mise en œuvre du projet.
- Évaluer la stratégie de mise en œuvre adoptée par le projet ;
- Formuler les recommandations idoines pour les prochaines étapes ;

○ Les critères/questions d'évaluation

Il sera question d'analyser le projet sous les angles de **pertinence**, **d'efficience**, **d'efficacité**, de **durabilité**, **la cohérence** ainsi que **l'impact** du projet.

NB : Bien que l'impact fasse en général référence à une période d'après projet, ici il est question des effets induits imputables aux actions du projet

○ Identifier/analyser les difficultés rencontrées et leçons apprises, qui ont potentiellement impacté

- ✓ Les difficultés rencontrées et leur impact sur les résultats obtenus ;
- ✓ Les solutions proposées pour les surmonter ;
- ✓ Les leçons apprises pendant la conception et la mise œuvre du projet ;

○ Analyser la dimension qualitative de la mise en œuvre

- ✓ Examiner l'implication des couches les plus vulnérables ;
- ✓ Analyser la dimension participative des bénéficiaires ;
- ✓ Apprécier la prise en compte du genre dans le projet
- ✓ Évaluer le niveau de mise en place et le fonctionnement des organes/instances de gestion mis en place et leur contribution aux résultats ;

3. Portée de l'évaluation

Compte tenu des objectifs du projet, l'évaluation se basera sur quatre des critères standards d'évaluation, à savoir **la pertinence**, **l'efficacité**, **l'efficience**, **et la durabilité**.

▪ Une évaluation finale complète

Il est attendu que la présente évaluation finale soit complète, c'est-à-dire qu'elle puisse couvrir toutes les questions standards pertinentes pour une évaluation, y compris l'intégralité des critères d'évaluation ;

▪ Couverture de toutes les composantes du projet par l'évaluation

Il convient de signaler que la présente évaluation porte sur l'intégralité du projet, aussi bien dans ses composantes, que les acteurs concernés. Sur la base de l'analyse des documents du projet, le cabinet proposera une méthodologie qui intègre sans exception toutes les dimensions dudit projet.

- Couverture de la zone d'intervention par l'évaluation

Toutes les régions de mise en œuvre du projet sont concernées par la présente évaluation. L'évaluation devra être conçue de sorte à inclure les régions ***Kidal, Gao, Tombouctou, Koulikoro, Sikasso, Ségou ainsi que le niveau central c'est-à-dire Bamako.***

- Couverture de la durée de mise en œuvre du projet

Il est à noter que le projet devra être évalué sur toute la durée de sa mise en œuvre. En d'autres termes l'évaluation portera sur l'intervalle de temps allant du démarrage jusqu' à la fin du projet.

4. Résultats et livrables attendus

Aux termes de l'évaluation finale du projet, les résultats attendus et livrables ci-dessous devront être disponibles :

- Les résultats attendus

- L'évaluation finale est réalisée conformément aux termes de références établis ;
- Les Résultats et objectif du cadre de mesure de performance du projet sont analysés et évalués ;
- Le niveau de référence de tous les indicateurs du projet sont connus ;
- Les éléments de réponse relative aux critères d'évaluation sont établis ;
- Les aspects qualitatifs de la mise en œuvre sont analysés ;
- La performance des organes de gestion du projet est évaluée ;
- Un tableau des indicateurs clés du projet avec leur niveau estimé est annexé au rapport de l'évaluation;

- Les livrables attendus

- Les Rapports provisoire et final de l'évaluation finale sont disponibles ;
- Le fichier des données collectées est disponible ;
- Une présentation Powerpoint de l'évaluation est élaborée ;

5. Méthodologie

Le cabinet en charge de la présente évaluation finale est responsable de la conception de la méthodologie et du choix méthodologique. A ce titre, il devra proposer une méthodologie complète et adaptée aux besoins d'informations exprimés par l'évaluation (voir TdR et document de projet).

- Proposer à UNPFA le choix méthodologique le plus approprié

Sur la base du document de projet et la rencontre de cadrage, le cabinet devra proposer à UNPFA les choix méthodologiques les plus appropriés pour ladite évaluation.

- Adopter une démarche scientifique exempte de toute critique méthodologique

La démarche méthodologique de l'évaluation finale du présent projet devra se faire conformément aux standards dans le domaine. Elle doit être fondée sur les évidences/scientifiques dénuées de toutes insuffisances. Les insuffisances aux

limites admises par le cabinet comme des postulats seront clairement exposées par le cabinet.

- Une méthodologie mixte (quantitatif et qualitatif) pour répondre aux besoins d'information du projet

L'évaluation devra conjuguer différentes méthodes de recherche afin d'accéder aux informations et données nécessaires et pertinentes pour une évaluation de qualité du projet. Ainsi, l'approche mixte (quantitative et qualitative) devra être privilégiée dans ladite évaluation.

NB : La proposition de l'approche méthodologique et autres composantes de l'étude seront faites à travers l'offre technique du cabinet qui inclura **au moins**, une présentation du cabinet, l'approche méthodologique proposée, ainsi que le calendrier d'exécution de l'étude.

Il convient de signaler qu'il est laissé au pouvoir discrétionnaire du cabinet de proposer à tous les niveaux, la démarche méthodologique, qui sied le mieux pour ladite évaluation.

6. Critères de sélection du cabinet national

L'UNFPA procédera à la sélection d'un cabinet national sur la base d'une offre technique estimée à 70% et d'une offre financière estimée à 30% répondant aux besoins formulés pour cette évaluation. Tous les critères obligatoires mentionnés dans la présente consultation devront être pris en compte dans l'offre des soumissionnaires. Chaque soumissionnaire doit soumettre une note explicative sur la compréhension des Termes de référence (TDR), une présentation de l'approche méthodologique, un plan de travail et la liste des prestations similaires déjà exécutées avec les attestations de bonne exécution.

7. Qualifications requises

Le cabinet envisagé pour l'évaluation finale du projet "*Autonomisation des Femmes dans la Santé*" et l'évaluation de l'impact de la composante "*Initiative de déploiement des sage-femmes communautaires*", devra disposer du profil ci-dessous :

- ✓ Une expérience d'au moins 10 ans dans la recherche en pratique sage-femme au niveau communautaire et santé sexuelle et reproductive ;
- ✓ Une expertise dans la recherche (qualitative et quantitative) ;
- ✓ Une bonne connaissance des méthodes de collecte et d'analyse des données ;
- ✓ Une bonne connaissance des questions de santé de la reproduction et prévention/prise en charge des violences basées sur le genre ;
- ✓ Une expérience avérée d'études antérieures sur la pratique sage-femme, les questions de SSR et de prise en charge des violences basées sur le genre (VBG) serait un Atout.

8. Ligne de supervision du cabinet

Le cabinet sera sous la supervision administrative du chargé de projet et sous la supervision technique de l'unité de Suivi Évaluation de l'UNFPA (Responsable de l'unité).

NB : Un comité de Gestion de l'évaluation finale sera mis en place dont les orientations guideront la dimension technique de l'évaluation.

9. Durée

L'évaluation finale du projet est prévue sur une durée de **30 (trente)** jours calendaires, tout inclus à compter de la date de la signature du contrat. Le cabinet devra proposer un calendrier d'exécution étalé sur cette durée, du démarrage jusqu'au dépôt du rapport final.

10. BUDGET

L'offre financière du cabinet devra contenir le budget détaillé estimatif de l'étude, qui sera analysé et évalué par UNFPA.

Les modalités de paiement des honoraires du cabinet sont liées à l'exécution des tâches prévues dans le cadre de cette consultation. Ainsi, le paiement s'effectuera comme suit :

- 30% à la signature du contrat entre UNFPA et le cabinet retenu ;
- 40% au dépôt du rapport provisoire de l'évaluation ;
- 30% après dépôt et validation du rapport final de l'évaluation ;